Lisieux
Normandie
Natation

CHARTE DU NAGEUR

La charte du nageur du club LN2 fixe quelques règles de bon fonctionnement qui permettront l'épanouissement sportif de tous, elle représente un engagement moral de la part de l'adhérent tout au long de la saison sportive.

Le club demande à tous les nageurs et parents de la respecter.

Le respect et l'écoute

Le nageur s'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les entraîneurs, les autres nageurs, les parents, et de manière générale, envers toutes les personnes qu'il croisera tant à l'entraînement qu'en compétition.

Le respect s'applique aussi à toutes les personnes rencontrées au sein de la piscine et qui veillent à son bon fonctionnement.

Dans les vestiaires, le nageur s'engage à respecter les lieux, à ne pas chahuter, et à se préparer au plus vite. Il s'engage à se doucher avant de se mettre à l'eau.

Les horaires

Le nageur s'engage à arriver à la piscine avant l'heure afin d'être au bord du bassin, en tenue, à l'horaire fixé du début de la séance d'entraînement.

Les parents s'engagent à récupérer leur enfant à l'heure, dès la fin de l'entraînement.

En cas d'empêchement, le nageur ou ses parents devront prévenir l'entraîneur.

Les entraînements :

Le nageur s'engage à se présenter à chaque entraînement avec tout son matériel en état et à écouter attentivement les consignes de son entraîneur.

Il s'engage à coopérer à la mise en place et au rangement du matériel, et à attendre l'autorisation de son entraîneur avant de se mettre à l'eau.

Le nageur s'engage à faire preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cour de la séance et à respecter les programmes.

Le nageur s'engage à assister aux différents entraînements à la fréquence fixée par son entraîneur en début d'année. Une présence régulière aux entraînements est nécessaire pour progresser.

Les compétitions :

Les compétitions seront proposées par l'entraîneur. Il est le seul décisionnaire pour la participation du club aux compétitions et l'inscription des nageurs sélectionnés.

Chaque nageur devra attendre ses propositions et ensuite donner son accord ou non.

Le nageur, ou ses parents ayant donné son accord pour être engagé à une compétition, s'engage à y participer.

Une absence lors d'une compétition oblige le club à déclarer forfait pour le nageur absent. Les frais d'engagement perdus seront à la charge du nageur en cas de non présentation d'un certificat médical.

Le nageur s'engage pour la saison complète, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription en cas de départ du club pour renoncement ou pour toutes causes sans certificat médical.

Toute inscription au club LN2 implique l'acceptation de cette charte de la part du nageur et de ses parents.

Le non respect de ces règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements.

Seuls deux entretiens seront proposés, par la suite le club se réserve la possibilité d'une exclusion du nageur sans remboursement.

Date et signature

Le nageur Les parents